

Troyes se voit remettre le trophée Fleur d'Or



Mercredi 5 février au Pavillon d'Armenonville à Paris, à l'occasion de la 60e cérémonie du concours National label "Villes et Villages fleuris", la Ville de Troyes représentée par Marc Bret, Adjoint au maire chargé du Cadre de vie et Développement durable, s'est vu remettre le **trophée Fleur d'Or**, reconnaissance millésimée valable une année, en présence de Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat en charge du tourisme.

Elle s'est également vu renouveler le **label Quatre Fleurs** pour la quatrième fois et ce, pour une durée de trois ans.

Le jury a tenu à saluer les nombreuses actions menées par la Ville de Troyes, en particulier :

- les actions de requalification urbaine menées afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et l'activité touristique de la cité (le pôle gare, la place de la Tour ou encore le parvis de la cathédrale) ;
- les jardins d'inspiration médiévale qui participent au charme de la ville : le jardin Renaissance de l'Hôtel Juvénal-des-Ursins, la cour de l'Hôtel Dieu-le-Comte, ou encore le jardin des Innocents ;
- les réalisations florales, notamment les associations de couleurs, les volumes, les graphismes et les textures ;
- la gestion du patrimoine arboricole exemplaire (SIG, inventaire, renouvellement, taille) ;
- le Parc des Moulins, site naturel remarquable et support pédagogique pour la protection de la biodiversité ;

- les actions de protection de la nature très satisfaisantes (menées avec Troyes Champagne Métropole) : Agenda 21, charte d'éco-responsabilité, plan climat air énergie territorial, gestion différenciée des espaces verts, inventaire faunistique et floristique, plan lumière, site de compostage collectif, valorisation des déchets verts... ;
- la trame verte et bleue qui a bénéficié d'importants travaux d'expertise, afin notamment de préserver la biodiversité, et qui permet de créer des liaisons douces entre les sites marquants de la ville ;
- les actions de sensibilisation menées au travers de conférences, d'animations (troc de plantes, ateliers d'initiation au jardinage) et d'événements au parc des Moulins avec la Maison des Maraîchers ;
- les « ateliers verts » organisés dans les écoles et les centres de loisirs.

Le label "Villes et Villages fleuris"

Ce label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Les critères évaluent :

- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et de fleurissement.
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en oeuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).
- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

Cette cérémonie a récompensé 4885 communes en France dont 265 communes labellisées Quatre Fleurs et 9 communes labellisées Fleur d'or.

Les "Fleurs d'Or"

Attribué aux communes "4 Fleurs" qui présentent une démarche exemplaire, ce trophée millésimé est valable un an et ne peut être attribué qu'une seule fois pendant une période de six ans.

Informations et palmarès complet disponibles sur www.villes-et-villages-fleuris.com

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr